

Plan de développement Vision 2035

asiGe association scolaire
intercommunale
grandson et environs



**RESEAU D'ACCUEIL DES ENFANTS DE
GRANDSON ET ENVIRONS - RAeGE**

1^{ère} partie

Plan de développement – vision 2035

Synthèse générale du document

1^{ère} partie

1. Préambule
2. Présentation ASIGE et RAdEGE
3. Historique, événements importants
4. Cadre légal et principes de développement
5. Identification des besoins scolaires et d'accueil de jour
6. Définition des besoins par zone, projection et analyse
7. Variante retenue
8. Recommandations stratégiques

2^{ème} partie (à venir)

Le Plan de développement reste un document évolutif. En regard des informations données, une deuxième partie intégrera une planification de déploiement et les projections financières des investissements.

1. Préambule

L'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) et le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RADEGE) se coordonnent pour éditer un plan de développement commun.

En 2021, les deux organisations ont constitué un groupe de travail composé de membres du CoDir de l'ASIGE et du RADEGE, de représentants de l'Établissement scolaire et de l'Accueil de Jour, ainsi que des représentants du canton.

L'objectif est de rassembler les informations sur les différentes évolutions des infrastructures et mettre en place une politique de développement avec une vision à 10 ans et à 20 ans.

Cette démarche est justifiée par les thématiques partagées liées à l'école, les transports, la surveillance et l'accueil de jour qui concernent les 18 communes du territoire géographique de l'établissement scolaire de Grandson et du RADEGE.

Au fil des années, les nouveaux modes de vie, les développements démographiques et les modifications des lois nécessitent le repositionnement du fonctionnement de ces deux entités. Afin d'établir une projection démographique précise, un mandat a été donné au bureau *Microgis* pour déterminer la population qui aura recours aux équipements préscolaires, parascolaires et scolaires, ceci pour analyser les besoins en place d'accueil.

Les communes concernées sont organisées en association intercommunale pour le domaine scolaire et en association pour l'accueil de jour des enfants.

Il est relevé qu'aucune organisation ne coordonne le sport associatif.

Au vu des nombreux investissements prévus dans la région, il est impératif de développer les synergies nécessaires qui permettront une mise en œuvre rationnelle et économiquement viable pour les membres des dites associations.

Ce plan de développement sera utilisé comme outil d'aide à la décision. Il permettra d'expliquer aux communes membres la stratégie de déploiement. Il devra impérativement rester évolutif et devra être mis à jour au minimum au début de chaque législature.

2. Présentation ASIGE et RADEGE

L'ASIGE et le RADEGE sont composés des 18 communes de Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles-près-Concise, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Novalles, Onnens, Orges, Provence, Tévenon, Valeyres-sous-Montagny et Vugelles-la-Mothe.

L'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) a pour but de pourvoir à l'instruction publique des enfants domiciliés ou résidant sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO ; BLV 400.02) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO ; BLV 400.02.1).

Le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RADEGE) est une association à but non lucratif, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle a pour but de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Elle œuvre au maintien et au développement de l'offre en places d'accueil de jour des enfants.

L'association compte deux catégories de membres :

- Les membres avec voix délibérative qui émanent des 18 mêmes communes que celles qui composent l'ASIGE.

Les membres affiliés avec voix consultative qui sont : les entreprises partenaires.

Pour l'ASIGE, en regard des statuts en vigueur, le CoDir est compétent dans la mise à disposition des locaux scolaires, et ce, particulièrement selon l'article 19 alinéa 1 chiffre 11 des statuts en vigueur. Au surplus, en fonction de l'article 21 des statuts, l'ASIGE peut demander aux communes membres de mettre à disposition des locaux pour l'accomplissement de sa mission. Selon les articles cités ci-dessus, le plan de développement découle des compétences du CoDir en concertation avec les acteurs concernés.

Par contre, selon l'art 12 alinéa 13 des statuts, le conseil intercommunal (CI) adopte les projets et décide de la mise en œuvre des travaux.

La vision stratégique est éditée par le CoDir et l'investissement est confirmé par le CI.

Pour le RADEGE, l'établissement du plan de développement est de la compétence du CoDir. Ce dernier devra le présenter à son Assemblée générale.

3. Historique, événements importants

ASIGE

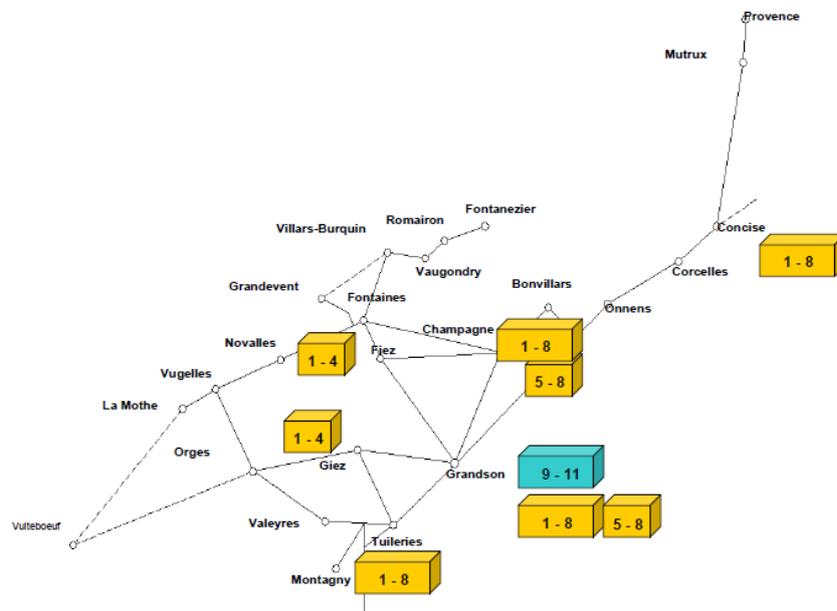
En 2002, le CoDir de l'ASIGE mandate M. André Perret pour établir un document permettant d'avoir une vue à long terme des améliorations de l'organisation scolaire. Il devait guider les décisions pour l'ouverture ou la suppression de salles de classe.

Ce document est rendu après 13 mois de travail. La question des transports constitue la colonne vertébrale du document puisque les lignes directrices tiennent compte du temps de déplacement des enfants. Les futurs locaux scolaires devront être implantés le long des lignes des transports publics. Il ressort également l'évidence de concentrer les élèves du degré secondaire sur Grandson.

HarmoS et de la loi scolaire (LEO) entre en vigueur, la nouvelle organisation pédagogique étant fondamentalement différente.

L'étude régionale de l'ADNV sur les équipements sportifs transmise aux Municipalités en juin 2010 aboutit aux mêmes conclusions que celles figurant dans le rapport de M. Perret, à savoir que les synergies sont indispensables afin que les deniers publics soient utilisés de manière optimale et efficiente.

En février 2012, l'Assemblée intercommunale prend connaissance de la version révisée du schéma directeur et les propositions d'évolution des infrastructures scolaires. Dans la foulée, il valide la réalisation d'un bâtiment scolaire pour le cycle secondaire sur le site de Borné-Nau qui sera construit par l'ASIGE.



En 2015, au vu des investissements dans d'autres infrastructures de la région, il s'avère plus économique de regrouper sur Champagne un 2^{ème} cycle primaire permettant une meilleure utilisation

des salles spéciales et optimisant le travail des enseignants spécialisés. Il ressort également que le collège Henri-Dès de Concise doit s'agrandir pour accueillir également un cycle primaire.

En 2020, s'ouvre sur le site de Borné-Nau le Centre Sportif Régional (CSR) avec un restaurant scolaire, suite à l'entrée en vigueur de l'horaire continu pour les niveaux secondaires 9-11/S.

En 2021, sur ce même site, le bâtiment multiusages vient compléter les capacités d'accueil sur Grandson. Cette année s'ouvre également l'extension du collège à Concise. Ce site est ainsi complet selon la planification de l'époque en offrant un cycle 1-8. La prochaine étape sera la réalisation de la bibliothèque dans le bâtiment du Jura A. Ce bâtiment est mis en fonction en septembre 2022.

En janvier 2022, le Conseil intercommunal adopte le mandat d'étude pour le campus scolaire à Champagne. Le projet gagnant du concours se compose de 18 salles de classe, de 3 salles de sport et d'un accueil parascolaire.

Le schéma directeur a évolué au fil du temps et tend vers un regroupement des sites en cycles 1-4, 5-8, 9-11. Cette mise en œuvre continue à se confirmer. Les nouveaux projets sont dimensionnés dans ce sens et permettront d'éviter des déplacements intercour, permettant aux élèves de profiter pleinement des périodes d'enseignement. Le développement de la zone de Concise est achevée. Les autres sites doivent encore fortement évoluer. La mise à jour du schéma directeur se transformera en plan de développement et va permettre aux communes d'obtenir une vision et une planification.

RAdeGE-FAdeGE

L'existence de la Fondation est antérieure à la création du réseau RAdeGE

La Fondation Grandsonnoise d'accueil de l'Enfance comptait avec une Halte jeux avec un accueil à la demi-journée tenu par des mamans bénévoles.

En 1999 est créé la première Garderie « Le Papayou » avec une autorisation d'accueil de 17 enfants par jour. La Fondation Grandsonnoise se transforme en FAdeGE avec la finalité de mieux coordonner les différentes structures existantes et répondre à la demande croissante d'un accueil de jour à la journée.

En 2006 12 places parascolaires (4 à 12 ans) sont créées. L'UAPE l'Apresscool ouvre ses portes.

En 2009, le RAdeGE voit le jour pour répondre aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et ainsi bénéficier des subventions et répondre aux besoins de la population. il faudra attendre 2013 et l'ouverture des Petits Bouchons à Champagne pour avoir de nouvelles places d'accueil préscolaires.

Jusqu'en 2016, il y a une lente évolution permanente du nombre de places d'accueil de jour en parascolaire. En 2017, la demande de places en parascolaire devient de plus en plus grande mais les locaux à disposition ne permettent pas d'absorber cette demande et les enfants de 7P et 8P doivent arrêter de fréquenter les structures parascolaires.

Durant l'année scolaire 2017-2018, le RAdeGE et l'ASIGE font un sondage auprès des familles. Le résultat du sondage montre qu'il y a un besoin urgent de places en parascolaire pour les élèves du primaire.

En août 2018, certaines structures existantes augmentent leur capacité d'accueil, 2 nouvelles UAPE sont créées à Fiez et Concise ; les Espaces Repas (ER) dédiés aux élèves 7P et 8P voient le jour avec une offre pique-nique uniquement. L'ASIGE délègue au RAdeGE la gestion du « réfectoire secondaire » de Grandson pour les élèves du secondaire qui deviendra par la suite le restaurant scolaire.

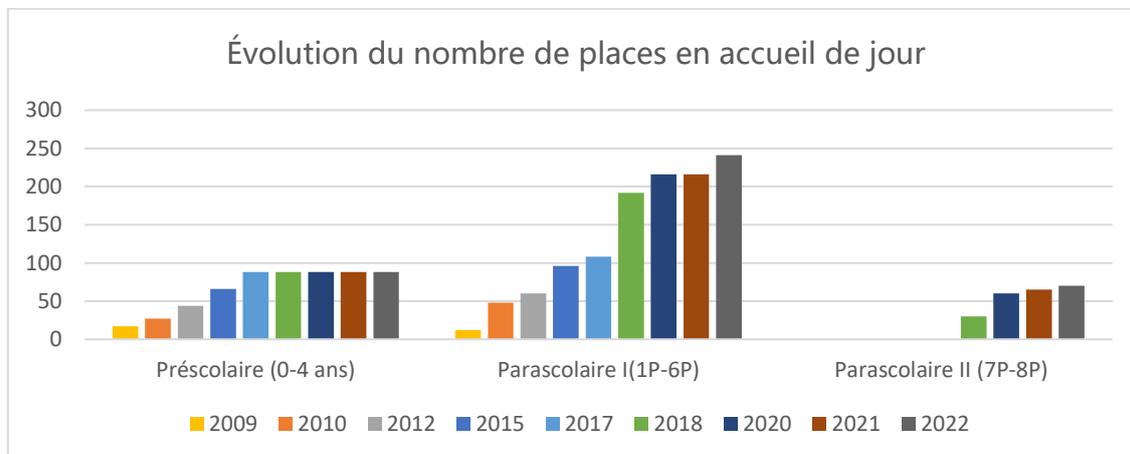
Les nouvelles UAPE et les ER s'implantent à proximité des sites scolaires afin de diminuer le temps de trajet pour les enfants, les transports et compléter l'offre aux élèves de 7 et 8P.

En août 2020, le restaurant scolaire du Centre sportif régional de Borné-Nau à Grandson ouvre ses portes. L'offre des repas chauds aux élèves de 7P et 8P dans les ER s'étoffe.

En octobre 2022, une nouvelle UAPE voit le jour aux Tuileries avec une capacité de 25 places pour les 1P à 6P. En août 2023 l'UAPE de Concise augmente sa capacité d'accueil à 36 places

À la création du réseau, les communes membres ont délégué à l'ARAS la gestion de l'accueil familial de jour.

L'évolution du nombre de places de l'accueil de jour dans le RAdeGE depuis sa création :



Actuellement, le RAdeGE propose 88 places préscolaires soit 246 enfants accueillis de 0 à 4 ans, 253 places parascolaires soit 471 enfants accueillis de 4 à 10 ans, 70 places ER soit 190 enfants accueillis de 10 à 12 ans et 400 places (2 services avec 200 places à chaque service) au restaurant scolaire soit 541 élèves de 12 à 15 ans. En complément, 105 enfants d'âge préscolaire et 78 enfants du parascolaire sont reçus au domicile de 15 accueillantes en milieu familial.

L'accroissement des places d'accueil a évolué en fonction des besoins et des opportunités des locaux mis à disposition par les communes. Ce développement a créé des complications, notamment dans l'organisation des transports. Le développement des infrastructures de l'ASIGE doit impérativement être coordonné avec le RAdeGE, ce qui justifie ce rapprochement pour le plan de développement.

4. Cadre légal et principes de développement

La planification scolaire s'établit avant tout dans le cadre d'une concertation entre acteurs concernés, l'ASIGE, la direction de l'établissement scolaire (EPS) et les services cantonaux. L'article 4 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS ; BLV 400.01.3) du 29 avril 2020 précise que les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 LEO, par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires, les locaux et installations scolaires comme définis à l'article 2 RCSPS. Cette analyse tient compte des contraintes légales, de l'organisation scolaire existante et du besoin de l'enseignement, mais également des spécificités locales et des perspectives de développements souhaités par les communes, notamment dans le domaine de l'accueil de jour.

L'article 27 LEO précise que « les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ». Par ailleurs, l'article 18 RLEO précise également que « le canton et les communes se concertent en vue d'offrir aux élèves les services nécessaires au bon déroulement de l'enseignement et de la vie scolaire ». Ces deux articles visent la construction concertée de solutions cohérentes et efficaces sur le plan local, axées sur les besoins de l'enseignement obligatoire, notamment le déploiement de l'éducation numérique, ainsi que l'inclusion des élèves en difficulté et à besoins particuliers, mais également des domaines annexes que sont le sport, l'accueil de jour et les activités de jeunesse, entre autres.

Les sites scolaires doivent posséder un nombre de salles de classe suffisant, permettant une exploitation efficace et rationnelle des infrastructures annexes (salles de gymnastique, salles spéciales, UAPE, cantines, etc.) qui répondent aux besoins des élèves, sans nécessiter des déplacements en cours de journée. Ce principe est énoncé à l'article 19 RLEO qui précise que : « dans la mesure du possible, les communes veillent à grouper les locaux et les installations scolaires de manière à éviter aux élèves des déplacements durant le temps consacré à l'enseignement. » Ces déplacements ne permettent pas dans certains cas de respecter les 45 minutes fixées comme une durée d'une période d'enseignement (art. 72 LEO). Ce principe permet également de diminuer fortement les transports scolaires durant les demi-journées et ainsi rationaliser les finances des communes. Le plan directeur cantonal (fiche B41) invite les communes à n'autoriser, pour les établissements primaires et secondaires, que les constructions pouvant abriter au minimum l'entier d'un cycle et si possible regrouper les deux cycles primaires. Chaque site scolaire primaire devrait également compter 2 classes au minimum par volée afin de permettre une collaboration entre enseignants de classes de même volée pour développer des projets pédagogiques (art. 13 LEO).

Le regroupement des différentes infrastructures sur un même site scolaire assure donc un meilleur déroulement de la journée de l'élève. La sélection des sites scolaires doit être effectuée en fonction des infrastructures scolaires existantes à proximité et du potentiel d'extension pour les 15 à 20 prochaines années, de l'accès attractif et adapté en mobilité douce pour une majorité des élèves et d'une desserte adaptée en transports scolaires/publics. Les bâtiments existants doivent dès lors être analysés sous l'angle d'une possible transformation ou extension permettant de développer l'entier des infrastructures nécessaires. Cas échéant, de nouveaux sites scolaires devront être réfléchis.

Respect des cadres légaux définissant les principes d'organisation :

- PDCn, fiche B41 : pour les établissements de primaire et de secondaire, n'autoriser que les constructions pouvant abriter au minimum l'entier d'un cycle, si possible regrouper les deux cycles primaires ;
- Ecole à journée continue (LAJE), UAPE, cantines, etc. ;
- Développement des projets pédagogiques (art. 13 RLEO).

Eviter les transports durant le temps consacré à l'enseignement (art. 71 et 72 LEO ; art. 19 RLEO).

Création de sites scolaires complets du point de vue des infrastructures.

Comme indiqué précédemment, l'une des synergies recherchées s'inscrit dans le déploiement de la journée continue de l'écolier et des exigences posées en ce sens dans la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Celle-ci définit les prestations socles parascolaires que les communes sont invitées à prévoir et à développer en fonction des besoins identifiés selon le degré scolaire des élèves.

L'article 4a (LAJE) indique en particulier :

Etendue de la prestation d'accueil parascolaire

¹ Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

a. pour les enfants scolarisés de la 1ère à la 4ème année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi ;

b. pour les enfants scolarisés en 5ème et 6ème années primaires, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y

compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés ;

c. pour les enfants scolarisés en 7ème et 8ème années primaires : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi,

à l'exception du mercredi après-midi.

² Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi

Dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'économie, la Loi précise en outre que cette offre doit se développer dans le cadre des réseaux d'accueil de jour et s'implante dans la mesure du possible "dans un périmètre correspondant aux aires de recrutement des établissements scolaires sis dans les réseaux."

Le cadre tel qu'il est légalement posé implique donc de facto une coordination entre les autorités en charge de la question scolaire et celles en charge de l'accueil de jour des enfants, lorsqu'elles ne se confondent pas.

La planification des besoins en matière de bâtiments scolaires entraîne la planification des besoins en institutions parascolaires de façon à les rapprocher géographiquement et à favoriser les partenariats autour de l'enfant. La réflexion doit également porter sur la logique des cycles. En effet, la prestation d'accueil parascolaire varie en fonction de ces derniers. **Ainsi, plus les cycles sont regroupés, plus l'organisation de l'accueil est efficace, tant du point de vue des transports, des infrastructures, des ressources humaines et donc des finances communales.**

Outre les prestations parascolaires via des institutions dédiées de type « Unité d'accueil pour écoliers » (UAPE) ou « Accueil pour enfants en milieu scolaire » (APEMS), les communes ont la possibilité de répondre à leurs obligations d'accueil à midi par la mise à disposition de restaurants scolaires pour autant que ceux-ci soient "autorisés et surveillés". Cette option suppose que l'enfant soit accueilli pendant toute la pause de midi, sa présence contrôlée et qu'un encadrement ou surveillance soit mis en place. Cet accueil doit respecter le cadre de référence mis en place par l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP).

Il convient de préciser que le choix effectué par les communes lors de la mise en place de la journée continue de l'écolier comporte des implications financières, puisque toute prestation d'accueil autorisée par l'Office d'accueil de jour des enfants (l'OAJE) et mise en place dans le cadre d'un réseau est susceptible de bénéficier de subventionnements de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), au contraire des restaurants scolaires.

L'élaboration d'un plan de développement en matière de constructions scolaires et d'aménagements parascolaires ne doit donc pas faire abstraction de la nécessité de volonté de favoriser et d'établir une politique inclusive. Cela implique de réfléchir les lieux et les aménagements en conséquence, sachant que ces enfants en dehors même des appuis pédagogiques peuvent nécessiter des espaces particuliers dans certaines situations.

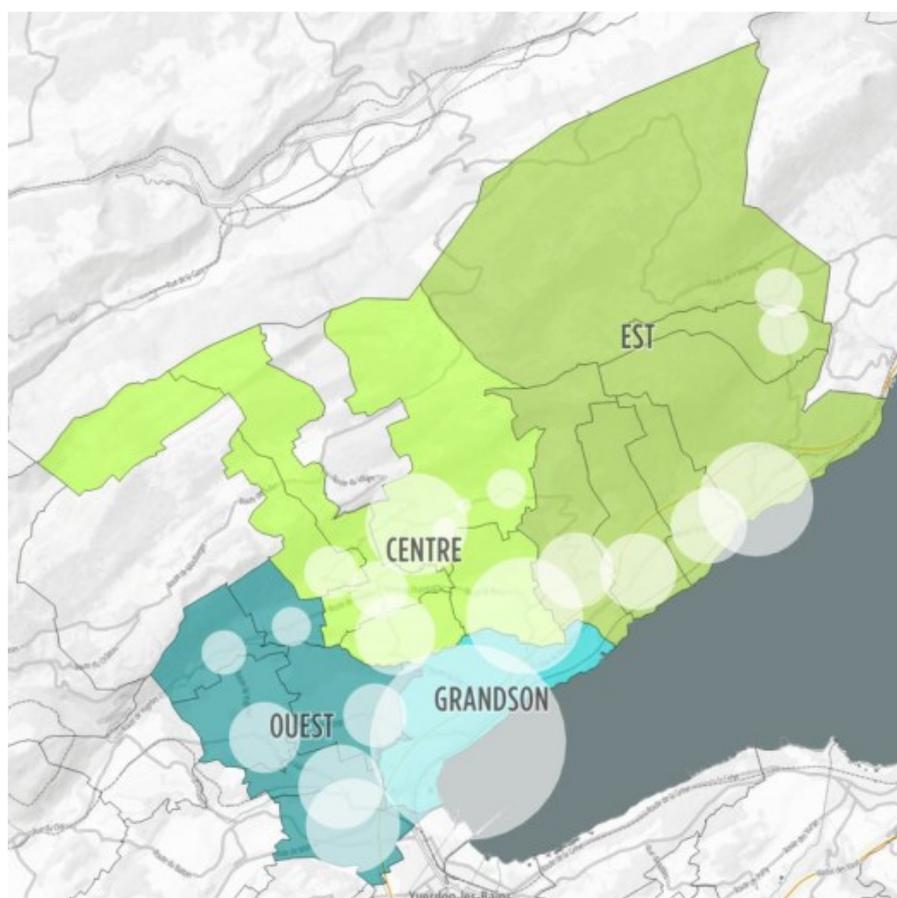
On constate que toutes les lois et recommandations insistent sur le regroupement des infrastructures scolaires et parascolaires dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'accueil de l'enfant. Cette organisation permet notamment de rationaliser les coûts de transports et de surveillance. A ce stade, il y a lieu de confirmer que l'accueil parascolaire doit se développer en fonction des infrastructures scolaires.

Les sites d'accueil préscolaire peuvent être dispersés en fonction de la densité de la population et des voies de communications.

5. Identification des besoins

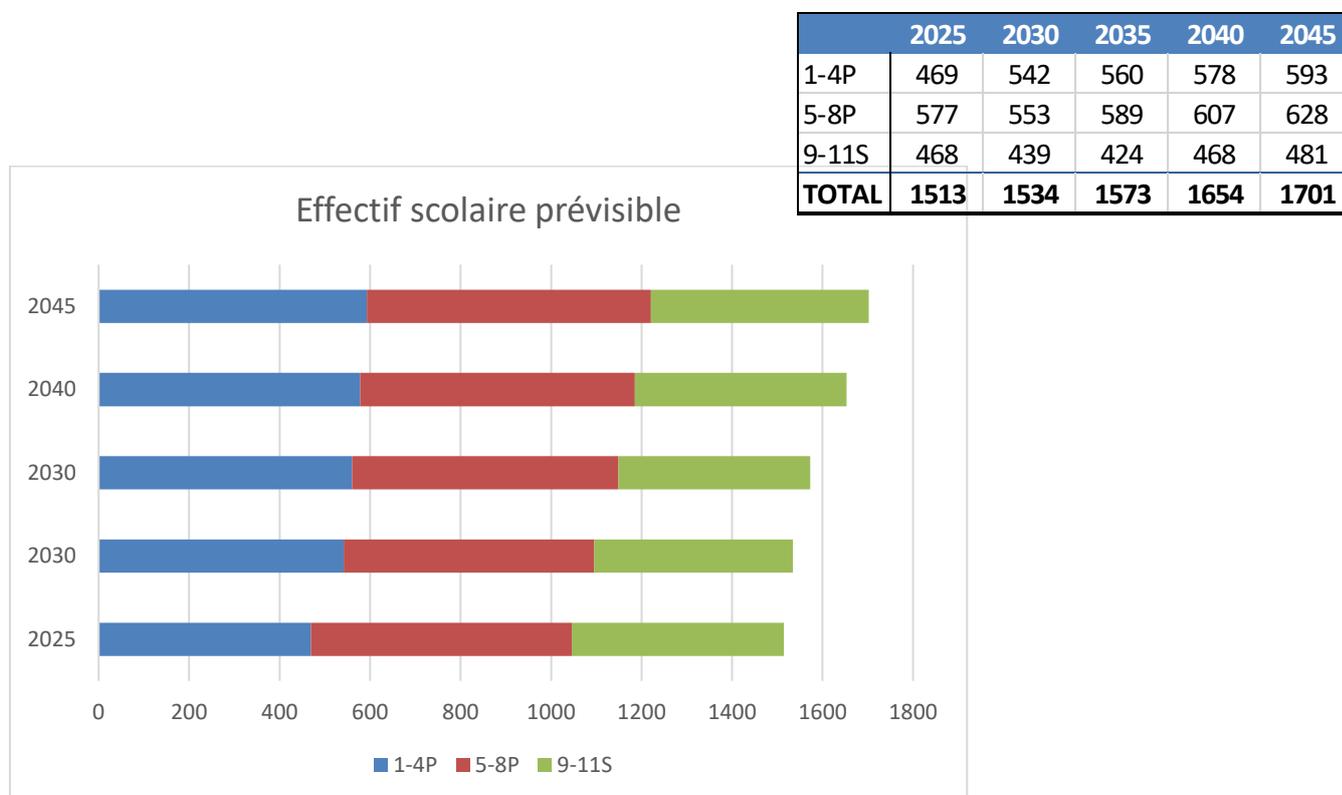
Un mandat a été attribué à l'entreprise Microgis afin de déterminer l'évolution pressentie des effectifs préscolaires et scolaires à moyen et long terme. Le but est d'offrir une vision localisée des évolutions démographiques et des besoins en équipement. En vue des tailles de population, Microgis a découpé le périmètre de l'ASIGE en quatre zones de tailles de population similaires :

- Grandson
- Ouest : Giez, Montagny, Novalles, Orges, Valeyres-sous-Montagny et Vugelles-La Mothe
- Centre : Champagne, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Grandevent et Tévenon
- Est : Bonvillars, Concise, Corcelles-près-Concise, Mutrux, Onnens et Provence



A. Scolaire

L'analyse de la région et des sous-périmètres a permis de procéder aux projections d'effectifs d'âge scolaire à moyen et à long terme. Les résultats sont présentés par cycle :



Nous assistons ainsi à une augmentation constante des effectifs primaires (1-8P) entre 2025 et 2045.

Les projections démographiques indiquent des besoins supplémentaires qu'il ne faut pas négliger au vu des délais pour réaliser une nouvelle construction.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'EPS Grandson et environs utilise 85 salles de classe, y compris les salles pour l'organisation des options spécifiques (OS) et des options de compétences orientées métiers (OCOM) ou des mesures ordinaires (pédagogie spécialisée), sans compter les salles spéciales ou multiusages et les annexes.

Les chiffres retenus à horizon 2035 sont les suivants :

1149 élèves 1-8P et 424 élèves 9-11S

L'augmentation des effectifs nécessite à cet horizon, l'utilisation de 95-97 salles de classe, sans compter les salles spéciales ou multiusages et leurs annexes.

B. Accueil de jour

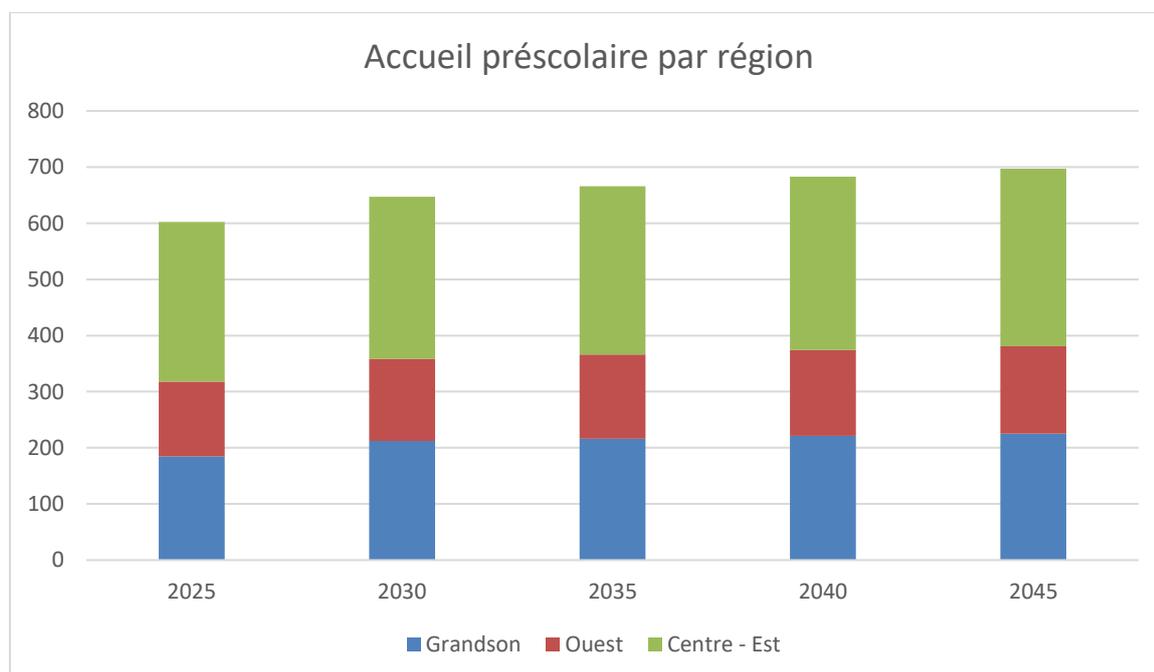
En ce qui concerne l'accueil préscolaire (0 à 4ans), les données de l'étude de Microgis ainsi que celle de la FAJE montrent à l'horizon 2025, un besoin en places d'accueil préscolaire de 140 places. Le RADEGE offre actuellement 88 places en collectif, et accueille 246 familles.

La volonté du RADEGE est de tout mettre en œuvre pour créer des places en milieu familial en valorisant les conditions de travail et en reconnaissant la qualité de cette fonction. Les deux types d'accueil : collectif et familial étant complémentaires et répondant à des besoins divers des familles. Une réflexion est en route au sein du CoDir du RADEGE afin de coordonner et de gérer les deux types d'accueil dans le réseau.

La liste d'attente démontre à ce jour 130 demandes non satisfaites. Ce chiffre exprime le nombre d'enfants en attente d'une place. Les demandes non satisfaites sont réparties comme suit :

- Grandson : 39 demandes
- Ouest : 26 demandes
- Centre-Est : 65 demandes

	2025	2030	2035	2040	2045
Grandson	185	212	216	221	225
Ouest	133	146	150	153	156
Centre - Est	284	289	300	309	316
	600	646	666	684	698



Depuis plusieurs années, le comité a tenu compte des différents projets de l'ASIGE et a mis ses projets en attente. A l'horizon 2025 et suite à son plan de développement présenté à la FAJE, le réseau sera dans l'incapacité d'augmenter ses places préscolaires ce qui pourrait lui coûter sa reconnaissance pour la période 2026-2030.

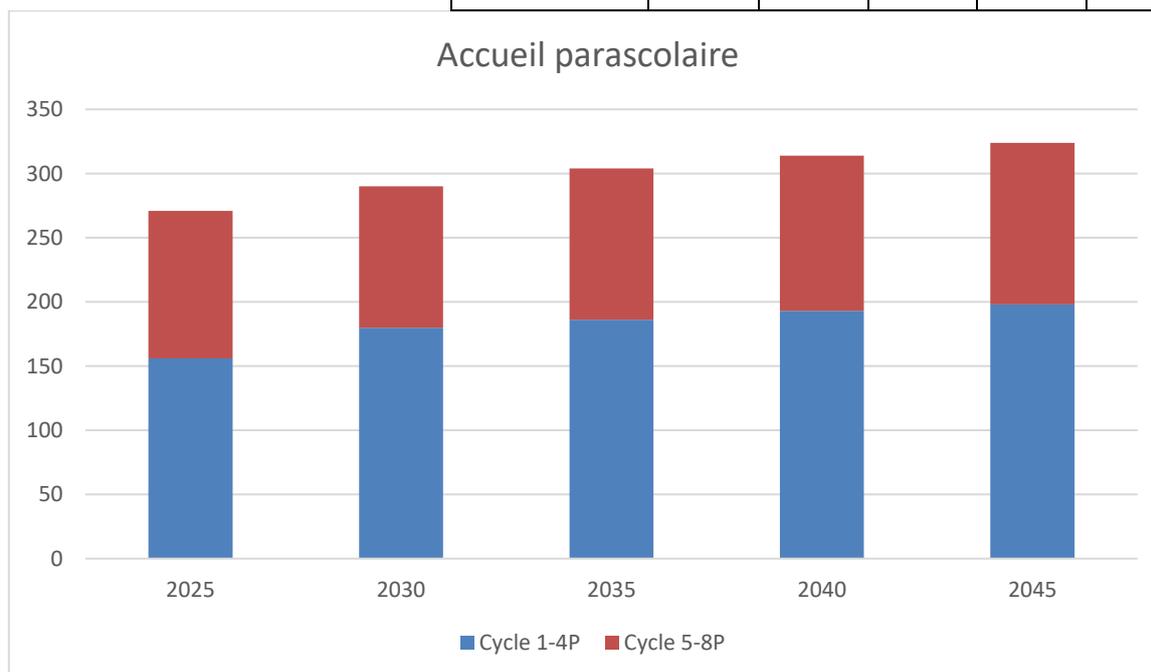
Une structure de 44 places dans la zone Ouest et une autre de 44 places dans la zone Centre-Est permettraient de répondre aux besoins des places manquantes et au principe de couverture de 30% du nombre d'enfants projetés par l'étude Microgis et la moyenne cantonale d'accueil. Ces ouvertures doivent intervenir entre 2024 et 2035.

Une nouvelle structure à temps d'ouverture restreinte (TOR) : avec halte jeux, accueil d'urgence ou de dépannages ponctuels pourrait faire pionnière en la matière. Cette structure préscolaire de 22 places doit avoir une partie d'accueil pour enfants malades.

Parascolaire I – 1P à 6P et Parascolaire II – 7P/8P et secondaire

En visu de l'augmentation du nombre d'élèves s'ajoutent par conséquent les besoins de places parascolaires. L'accueil parascolaire est fréquenté en primaire par 1/3 des élèves du cycle I et par 1/5 des élèves du cycle II. Pour autant que l'horaire continu ne soit pas introduit. Les besoins en place d'accueil sont présentés comme suit :

	2025	2030	2035	2040	2045
Cycle 1-4P	156	180	186	193	198
Cycle 5-8P	115	110	118	121	126
Total	271	290	304	314	324



En 2023, 323 places en accueil Parascolaire I et Parascolaire II sont proposées. Si les prévisions sont maintenues, il n'y aura pas de nouvelles places en parascolaire à créer jusqu'en 2035. A l'introduction de l'horaire continu pour les élèves de 7P-8P, le besoin en places passera de 30% à 90%.

Plan de développement du RAdEGE 2020 – 2025 pour la FAJE

Un projet d'accueil parascolaire durant les vacances scolaires existe. Ces lieux seraient organisés sous forme de centre aéré avec des activités différentes de celles proposées sur temps scolaire. L'offre

vacances pourrait être étendue aux 7P et 8P.

En 2025, le réseau sera dans l'incapacité d'augmenter ses places préscolaires ce qui pourrait lui coûter sa reconnaissance pour la période 2026-2030.

Pour éviter des déplacements et en subir les coûts, il faut suivre les différents projets de construction des bâtiments scolaires et y intégrer l'accueil parascolaire.

Pour répondre aux besoins liés aux constructions scolaires et à la demande des familles à horizon 2035, nous retiendrons qu'il sera nécessaire d'avoir au total :

200 places préscolaires
310 places parascolaires

6. Définition des besoins par zone, projection et analyse

Situation des infrastructures existantes

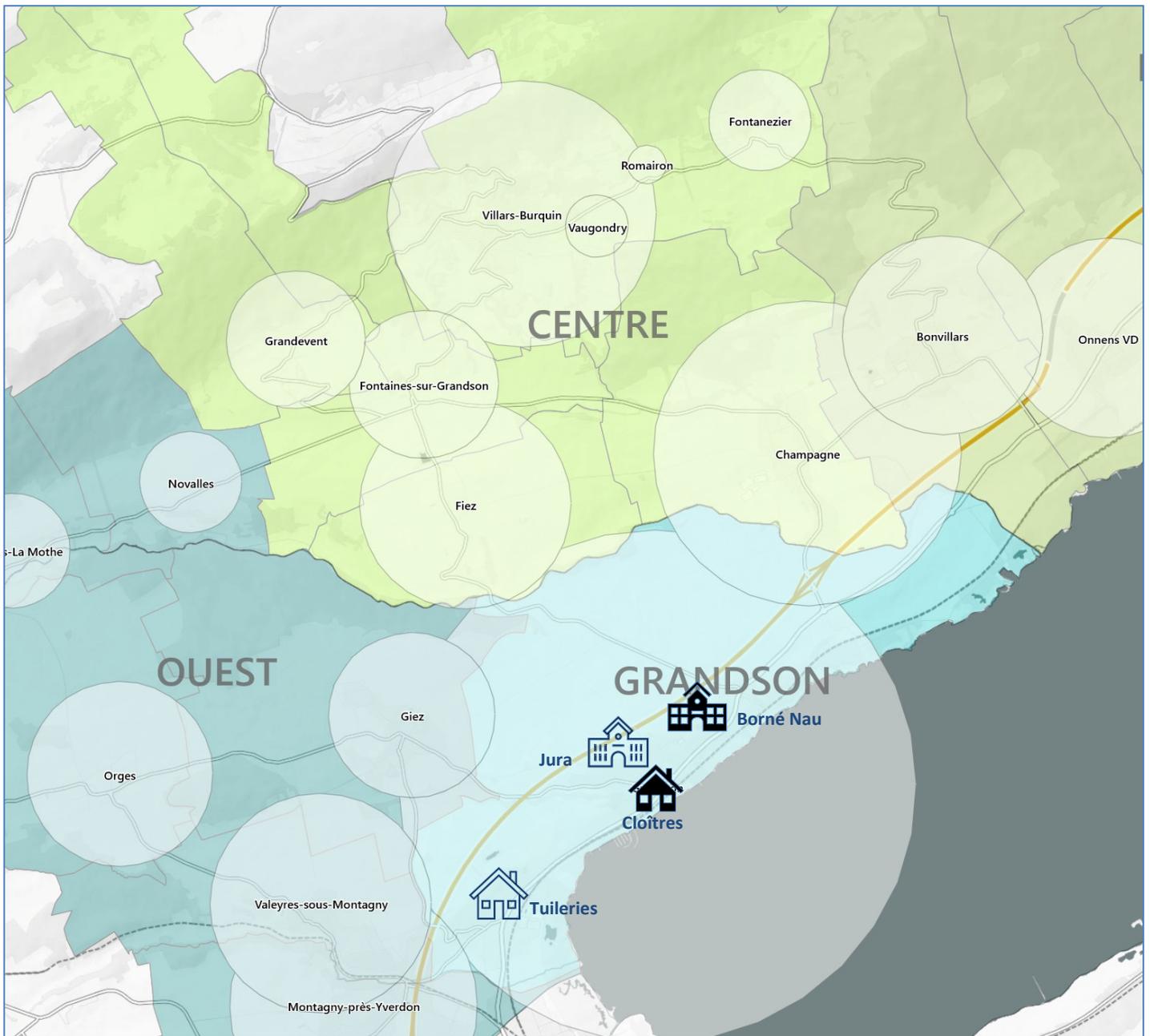
Un état des lieux des infrastructures existantes est établi sur la base de certaines considérations légales, liées à l'enseignement en tenant compte des notes ci-dessus :

- Optimiser le temps d'enseignement
- Apporter des bénéfices pédagogiques
- Intégrer l'école inclusive et donner l'accessibilité aux élèves à mobilité réduite
- Supprimer le risque sécuritaire des classes isolées
- Eviter la violence et les comportements inadéquats dans les transports
- Réduire l'impact écologique et financier des transports
- Mettre à niveau ou remplacer les bâtiments énergivores
- Permettre la présence de professionnels-spécialisés-es
- Accorder des conditions de travail équitables au sein de l'arrondissement
- Mettre à disposition des locaux spéciaux
- Déployer l'éducation numérique
- Créer des sites groupant des structures parascolaires et scolaires dans des lieux sécurisés

Les tableaux synthétiques par zone permettent rapidement de se rendre compte des équipements sur les sites et montre la projection future à réaliser.

Pour rappel, les hypothèses sont basées sur le dernier rapport Microgis et ne peuvent pas intégrer les mouvements de population (démographie). Les chiffres sont basés sur l'horaire scolaire actuel. Ils seront adaptés lors de la préparation de la mise en place de l'horaire continu.

Zone Grandson



Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salles des maîtres	Salle de dégagement	Salle réunion	Salle de gym	Salle de rythmique	Places de jeux /terrain sport	PPLS / autre	Accessibilité PMR	UAPE/Restaurant scolaire	Remarques
Actuel Grandson, Cloîtres (1-2P)	2						1	1	Psychomotricienne		UAPE Apresscool, hors site à pieds	Ce site n'est plus aux normes et ne s'inscrit pas dans la vision à 2035.
Grandson, Jura (3-6P)	15	5	1	3		1		Existant	Oui	Oui	UAPE La Grignotte, hors site à pieds UAPE La Parascole, hors site en bus Espace Repas Grandson, hors site à pieds	
Grandson, Borné Nau (9-11S)	26	9 3 Labos sciences 1 salle musique 1 salle arts-visuels 2 salles ACM-ACT 1 salle EDN 1 salle sciences info	1	5	2	4		Existant	Oui	Oui	Restaurant scolaire sur site	
Tuileries (1-4P)	4		En cours d'aménagement								UAPE Les Tuileries hors site à pieds	Ce site n'est plus aux normes et ne s'inscrit pas dans la vision à 2035.
Vision 2035 Grandson, Jura (Cycles 1 et 2)	18	5	90m2	3	2	1 (zone Jura-Borné Nau = 5 salles EPH)	1	Préau 2160m2 y compris 10% couvert	Oui	Oui	1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P	18 classes cycle 1 et 2 (1 à 8P) Transformation de certains locaux et environnement, sanitaires, stationnement à améliorer éventuellement
Grandson, Borné Nau (Cycle 3)	30	11 Manquent actuellement: 1 salle arts-visuels 1 Labo sciences	160m2	3	2	4 (zone Jura-Borné Nau = 5 salles EPH)		Préau 2880-3000m2 y compris 10% couvert	Oui	Oui	Restaurant scolaire et espace pique-nique pour tous les élèves 9-11S de l'établissement	30 classes cycle 3

Grandson

Bâtiments à abandonner :

Collège des Cloîtres, Collège des Tuileries

Ces 2 bâtiments n'ont pas le nombre de classes et ils ne permettent pas d'accueillir des cycles complets. Ils ne possèdent pas l'entier des locaux nécessaires ce qui implique une surveillance des élèves durant les déplacements à pied pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire. Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique ; l'accessibilité n'est pas garantie aux enfants à mobilité réduite. Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions.

Bâtiments à conserver et développer

Collège du Jura

Au vu du nombre de classes, ces bâtiments permettent d'accueillir un cycle 1-8P et 2 classes au minimum par volée. Il permet à un élève de parcourir tout son cycle 1-8P sur le même site scolaire. Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements à pied à l'accueil parascolaire. Il n'y a pas d'affichage numérique frontal permettant le déploiement de l'éducation numérique. L'accessibilité est garantie aux enfants à mobilité réduite. Le bâtiment existant permet des transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions.

Site de Borné Nau

Pour les élèves du secondaire I (9-11S), les projections démographiques indiquent l'évolution suivante :

	2025	2030	2035	2040	2045
9-11S	468	439	424	468	481

Dès lors qu'un « pic démographique » est prévu déjà en 2025, nous utiliserons ce chiffre afin d'établir le programme des locaux. Ainsi, ce dernier permettra de couvrir les besoins jusqu'en 2040-2045.

UAPE L'Apresscool

- Accueille uniquement 1P et 2P du Collège des Cloîtres et du Collège
- Location à une gérance
- Capacité d'accueil : 24 places
- Un ancien appartement aménagé en UAPE
- 2 salles d'accueil + un vestiaire pour les enfants dans une des salles, 1 cuisine, 2 WC pour enfants, 1 bureau pour la responsable de la structure
- Pas de jardin extérieur attenant à la structure pour les activités en plein air
- Le bureau de la responsable sert également de vestiaire pour le personnel

- L'équipe éducative utilise une des salles d'accueil pour salle de pause, de colloque et leur bureau quand les enfants sont à l'école
- Pas de WC séparés pour les adultes
- Pas de buanderie, pas d'économat ni de local pour les produits d'entretien
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le SEMO Nord
- Réunir cette UAPE à celle de la Grignotte serait bien afin d'avoir une seule UAPE avec tous les âges

UAPE La Grignotte

- Accueille uniquement 3P à 6P du Collège du Jura
- Location à la paroisse catholique, utilisation de la salle de paroisse
- Capacité d'accueil : 48 places, 1 seule grande salle d'accueil + 2 vestiaires pour les enfants dans le corridor d'entrée et vers les WC, 1 cuisine maison, 4 WC pour enfants
- Parc public attenant à la structure pour les activités en plein air
- Le bureau de la responsable se trouve à l'UAPE l'Apresscool, elle est responsable des deux UAPE : Apresscool et Grignotte
- L'équipe éducative utilise une partie de la salle d'accueil pour salle de pause, de colloque et leur bureau quand les enfants sont à l'école
- Pas de WC séparés pour les adultes, malgré le protocole mis en place pour l'utilisation des WC des enfants, l'OAJE demande un WC adulte pour 2028 au plus tard
- Pas de buanderie, l'économat et les produits d'entretien sont à la cuisine dans des armoires
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le SEMO Nord
- Réunir cette UAPE à celle de l'Apresscool serait bien afin d'avoir une seule UAPE avec tous les âges

UAPE Les Tuileries

- Accueille de 1P à 6P, en priorité les élèves du collège des Tuileries
- Location à la commune de Grandson
- Capacité d'accueil : 25 places
- Espace vert privé pour l'UAPE
- Bâtiment répondant en tout point aux exigences OAJE
- Repas livrés par le SEMO Nord
- Proximité de l'école, pas de trajet en bus

Espace Repas de Grandson

- Accueille de 7P et 8P
- Location : prix inclus dans la location du CSR
- Capacité d'accueil : 20 places pour des repas chauds et des pique-niques
- Des vestiaires pour les adultes
- Le bureau de la personne responsable des espaces repas se trouve à l'EVE de Grandson
- L'ER occupe, depuis le 1^{er} mars 2022, une salle de classe mise à disposition par l'ASIGE, dans le bâtiment des modules sur Borné Nau
- Livraison des repas en liaison froide par la Fondation Petitmaître

- Besoin d'avoir un espace différent de celui du restaurant scolaire

Restaurant scolaire de Borné-Nau

- Accueille tous les élèves du site scolaire de Borné-Nau
- 200 places à chaque service
- Il faudrait un local séparé pour les pique-niques de 100 places au moins

Synthèse zone « Grandson »

Les projections démographiques indiquent un besoin de 18 classes 1-8P et de 22 classes 9-11S, sans compter les locaux annexes.

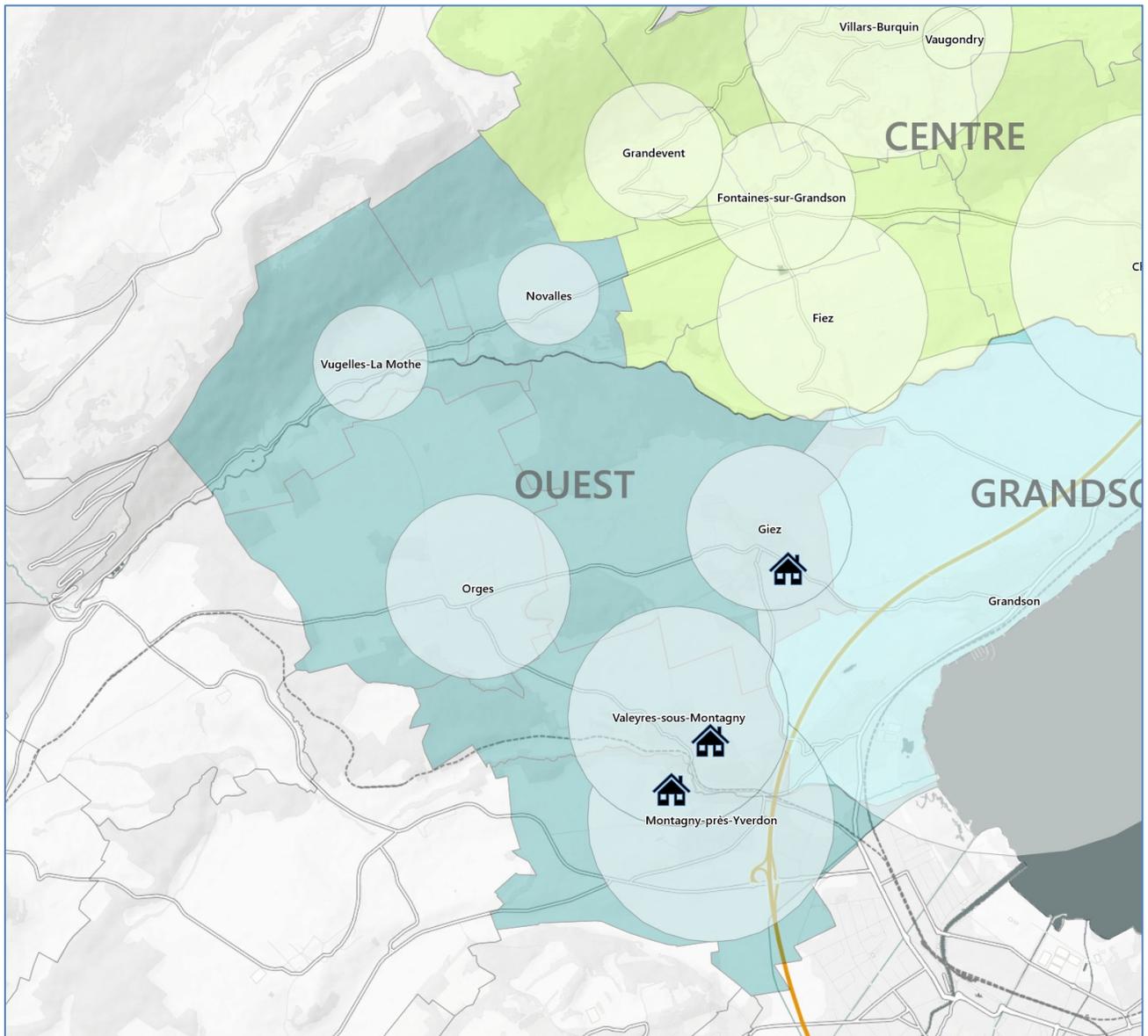
Pour l'enclassement des élèves 9-11S, le site scolaire de Borné-Nau a été retenu il y a maintenant plusieurs années. Il n'y a pas lieu de modifier cette stratégie et ce site. Le nombre de classes 9-11S retenu est augmenté à 24 (sans les annexes). Cela permettra de garantir le bon fonctionnement du site secondaire jusqu'en 2040-2045, en regard de l'augmentation démographique.

Pour l'enclassement des élèves 1-8P, le CoDir décide de développer uniquement le site scolaire du Jura pour les élèves 1-8P, car ce dernier nécessite que des transformations à la suite du déplacement de certaines salles spéciales sur le site scolaire de Borné-Nau. Des équipements informatiques devront être installés afin de permettre le déploiement de l'éducation numérique. Cette solution permettra d'éviter les transports intercourts et de garantir aux élèves d'accéder par eux-mêmes aux différentes prestations.

Les deux autres sites (Cloîtres, Tuileries) doivent être sortis de la planification selon un calendrier à définir. Au vu du manque de critères positifs, il n'est pas utile d'étudier une rénovation de ces sites, seule, le site des Cloîtres est encore sous contrat de l'ASIGE jusqu'en 2025.

Cette zone compte 5 AMF 25 enfants en préscolaire – 25 enfants en parascolaire. 4 enfants de Grandson sont accueillis en préscolaire collectif et 11 enfants sont accueillis en accueil familial hors RAdEGE.

Zone Ouest



Zone Ouest

Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salles des maîtres	Salle de dégagement	Salle réunion	Salle de gym	Salle de rythmique	Places de jeux /terrain sport	PPLS / autre	Accessibilité PMR	UAPE/Restaurant scolaire	Remarques
Actuel Giez (7-8P)	4	X	1	1	X	Salle polyvalente	X	X	X	Partiellement	ER de Giez, 7P sur site	Le bâtiment permet d'accueillir un cycle, mais pas 2 classes au min. par volée
Montagny (8P)	3	1	1	X	X	Salle polyvalente	X	X	X	Partiellement	ER de Montagny 8P, hors site, à pieds	Le bâtiment permet d'accueillir un cycle, mais pas 2 classes au min. par volée
Valeyres-sous-Montagny (4P, 5P, 6P)	3	X	X	X	X	X	X	X	X	Partiellement	UAPE La Parascole, hors site, en bus	Le bâtiment permet d'accueillir un cycle, mais pas 2 classes au min. par volée

Vision 2035 Zone ouest (1-8P) 1 bâtiment complet À Montagny Variante : 12 classes à Montagny Et 4 classes à Giez	16 12 + 4	4	60-90 m2 avec zone de travail et zone de repas	2	A déterminer	2	1	1920 m2 surface de préau, y compris 10% couvert	2	oui	Pour cette configuration UAPE 1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P	
---	------------------	---	--	---	--------------	---	---	---	---	-----	---	--

Collège de Giez

- Vu le nombre de classes, le bâtiment permet d'accueillir un cycle 1-4P, mais pas 2 classes au minimum par volée
- Il permet à un élève de parcourir tout son cycle sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est garantie que partiellement aux enfants à mobilité réduite (uniquement 2 salles de classe)
- Le bâtiment existant doit être soumis à une étude pour savoir si un cycle 1-4 peut être maintenu. Cette analyse sera autant portée au niveau de l'infrastructure que de la partie financière.

ER de Giez

- Accueil de 7P et 8P du Collège de Giez
- Location à la commune
- Capacité d'accueil : 20 places pour des repas chauds et des pique-niques
- Deux salles d'accueil pour 20 enfants + la salle de gym. L'accueil pourrait être étendu à 25 enfants
- Une cuisine
- Un vestiaire pour les enfants
- Pas de vestiaire pour les adultes
- Le bureau de la personne responsable des espaces repas se trouve à l'EVE de Grandson
- Les salles d'accueil de l'ER ne sont utilisées que par l'ER
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par la Fondation Petitmaître

Collège de Montagny

- Vu le nombre de classes, le bâtiment ne permet pas d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 2 classes au minimum par volée
- Il ne permet pas à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est garantie que partiellement aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions

ER de Montagny

- Accueil de 7P- 8P du Collège de Montagny
- Location à la commune

- Capacité d'accueil : 20 places pour des repas chauds et des pique-niques
- Une seule salle d'accueil pour les 20 enfants pour manger, faire des jeux de société, lire et faire les devoirs, pas de possibilité de séparer le groupe en deux pour rester à l'abri pendant la période hivernale
- Une cuisine ouverte sur la salle d'accueil
- Un vestiaire pour les enfants
- Pas de vestiaire pour les adultes
- Le bureau de la responsable des espaces repas se trouve à l'EVE de Grandson
- La salle d'accueil de l'ER est partagée avec d'autres groupes d'utilisateurs ce qui ne permet pas de l'aménager pour les jeunes
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le Fondation Petitmaître

UAPE La Parascole

- Accueille les 1P à 6P des Collèges des Tuileries, de Valeyres et de Giez
- Location à la commune
- Capacité d'accueil : 48 places
- 1 seule grande salle d'accueil avec les vestiaires pour les enfants, 1WC pour les enfants et adultes + lavabo rigole + un espace de travail pour l'équipe éducative : colloques et entretiens des parents
- Utilisation de la buvette de la Grande salle pour manger, 2 services à midi et deux services l'après-midi pour le goûter
- 1 cuisine ouverte sur la buvette
- Grand espace « place de parc » attenant à la structure pour les activités en plein air
- Mise à disposition de la salle de gym et des WC, à la pause de midi et certains après-midis
- Le bureau de la responsable se trouve à l'UAPE de Fiez, elle est responsable de l'UAPE de Fiez et de la Parascole
- L'équipe éducative utilise une partie de la salle d'accueil pour salle de pause, de colloque et leur bureau quand les enfants sont à l'école
- Manque un espace pour bureau responsable et équipe éducative pour les entretiens avec les parents et vestiaire de l'équipe
- Pas de buanderie, l'économat est dans la salle d'accueil et les produits d'entretien sont à la cuisine dans des armoires
- Livraison des repas chauds en liaison chaude par la Fondation Petitmaître

Collège de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le nombre de classes, le bâtiment permet d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P, mais pas 2 classes au minimum par volée
- Il permet à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire

- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est garantie que partiellement aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions.

Synthèse zone « Ouest »

Les projections démographiques indiquent un besoin de 7 classes 1-4P et de 8 classes 5-8P, sans compter les locaux annexes. Dans un souci de cohérence, le CoDir propose de retenir un total de 16 classes.

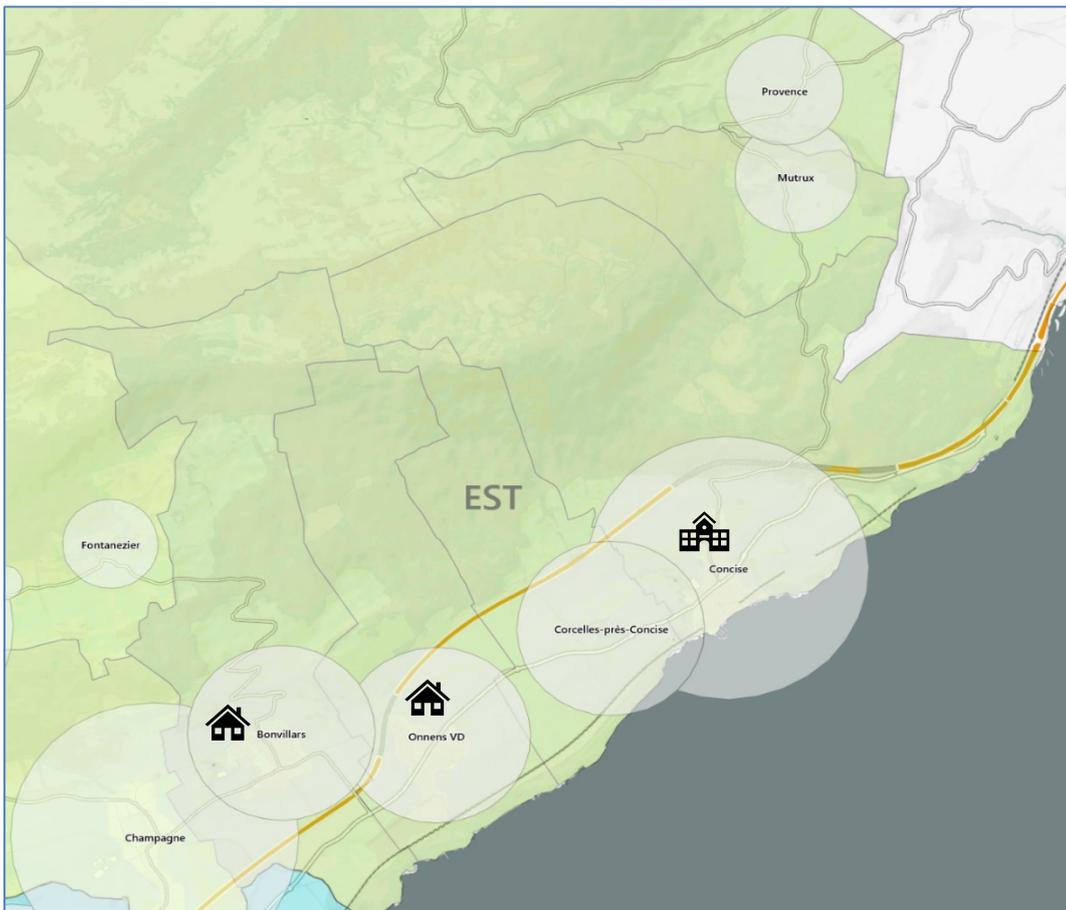
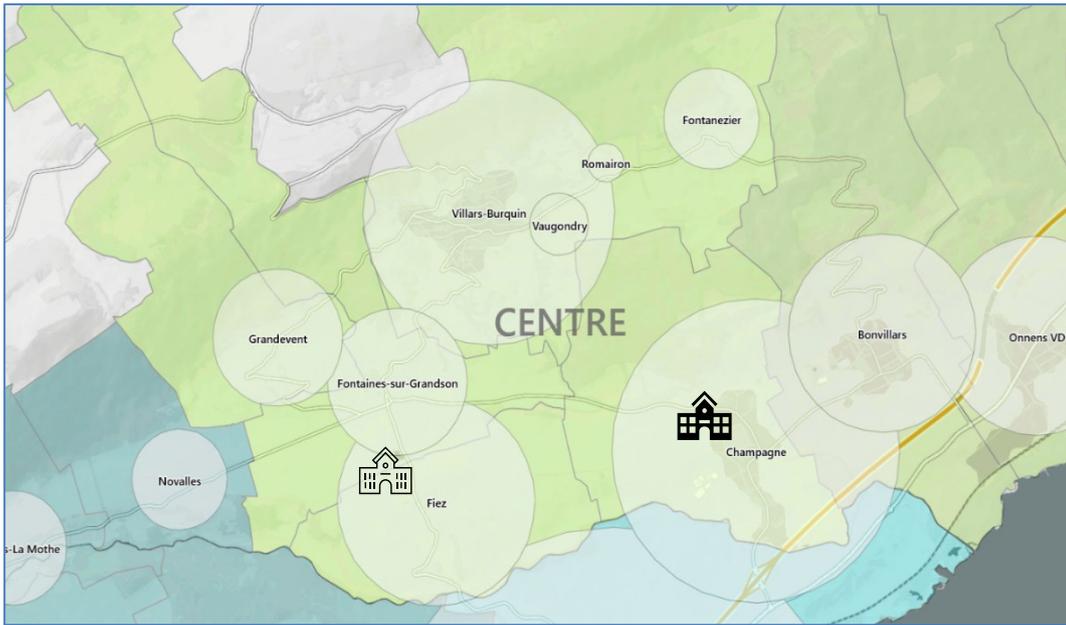
Le CoDir décide la création d'un nouveau site scolaire pour les élèves 1-8P situé dans le périmètre de Montagny, permettant d'accueillir 16 classes. Une variante avec le maintien d'un cycle 1-4P sur Giez va être étudié à la demande des communes. En principe, ce site devrait se situer dans la région du Bey étant donné que ce bassin possède le plus grand nombre d'élèves, ainsi qu'une zone d'utilité publique. Cette solution permettrait d'éviter les transports intercourts et de garantir aux élèves d'accéder par eux-mêmes aux différentes prestations. Ce nouveau site scolaire devra permettre une éventuelle extension future de 2 à 4 classes, selon l'évolution démographique. Le programme des locaux est à préciser dans le chapitre suivant.

Cette zone compte 2 AMF

24 enfants en préscolaire – 8 enfants en parascolaire

3 enfants sont accueillis en préscolaire collectif et 17 enfants sont accueillis en accueil familial hors RAdEGE.

Zone Centre-Est



Zone Centre-Est

Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salles des maîtres	Salle de dégagement	Salle réunion	Salle de gym	Salle de rythmique	Places de jeux /terrain sport	PPLS / autre	Accessibilité PMR	UAPE/Restaurant scolaire	Remarques
Actuel Champagne (7-8P)	6	1	1, exigüe			Salle Polyvalente					ER de Champagne, 7-8P, hors site à pied	
Fiez (1-6P)	6	1 au village	1				1	Place de jeux oui mais pas de terrain de sport		Oui	UAPE Fiez, hors site à pied	
Bonvillars (1-6P)	3		1, exigüe			Salle Polyvalente		Place de jeux			UAPE La Bulle, hors site, en bus	Ce site n'est plus aux normes et ne s'inscrit pas dans la vision à 2035.
Onnens (1-2P)	1										UAPE Concise ou La Bulle, hors site, en bus	Ce site n'est plus aux normes et ne s'inscrit pas dans la vision à 2035.
Concise (1-7P)	8	1	1	1	1	Salle polyvalente	Salle polyvalente	Place de jeux	1	Oui	UAPE Concise ou La Bulle, hors site, en bus	

Vision 2035 Champagne (1-8P) Nouveau collège	16	4	60-90m2	2	2	2 ou 3	1 psychomotricité - aula - musique - rythmique	1920 m2 surface de préau, y compris 10% couvert	Oui	Oui	UAPE à Champagne 1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P	4 bureaux administration, consultation
Fiez 1-4P	4	1	30m2	1	1	Déplacement à Champagne	1	480m2 surface de préau, y compris 10% couvert	?	Oui	UAPE à Fiez 1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P	Transformation de certains locaux et environnement, sanitaires, stationnement à améliorer éventuellement
Concise (1-6P)	8	1	30m2	Utilisation de la salle de réunion existante	1	1	Utilisation de la salle de gym pour éviter les déplacements	960m2 surface de préau, y compris 10% couvert	2 bureaux administration, consultations	Oui	UAPE à Concise 1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P	

Collège de Fiez

- Vu le nombre de classes, le bâtiment permet d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P, mais pas 2 classes au minimum par volée
- Il permet à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, à la gym
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité est garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions

UAPE de Fiez

- Accueille les 1P à 6P du Collège de Fiez et parfois les 5P et 6P du Collège du Jura (enfants qui habitent à Fiez)
- Capacité d'accueil : 36 places
- Location à la commune
- 2 salles d'accueil (une au rez et l'autre à l'étage) + 1 réfectoire et cuisine ouverte
- 2 WC pour les enfants au rez et un WC pour les adultes à l'étage
- 1 espace bureau pour la personne responsable de la structure, partagé avec l'équipe éducative pour salle de pause, colloques et entretiens avec les parents et vestiaire adultes
- Espace extérieur délimité mais pas sécurisé attenant à la structure pour les activités en plein air
- Le bureau de la Responsable du secteur Parascolaire de la FAdEGE avec entrée privée mais pas de WC, elle doit aller à la structure au 1^{er} étage pour les WC
- Il y a une buanderie qui fait la lessive pour toutes les UAPE et ER du RAdEGE, il n'y a pas d'économat et les produits d'entretien sont à la cuisine dans des armoires
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le restaurateur de Fiez, juste à côté

Collège de Champagne

- Vu le nombre de classes, le bâtiment ne permet pas d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 2 classes au minimum par volée
- Il ne permet pas à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est pas garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions. Cependant, une zone d'utilité publique pourrait être mise à disposition pour une nouvelle construction

ER Champagne

- Accueil de 7P et 8P du Collège de Champagne
- Location à la buvette du foot
- Capacité d'accueil : 20 places pour des repas chauds et des pique-niques

- Une seule salle d'accueil pour les 20 enfants pour manger, faire des jeux de société et lire et faire les devoirs (selon demande), pas de possibilité de séparer le groupe en deux pour rester à l'abri pendant la période hivernale
- Une cuisine partagée avec le club de foot
- Les enfants et les adultes partagent le « vestiaire » (une penderie mobile)
- Les WC sont à l'extérieur de la buvette : un WC hommes et un WC femmes. Les adultes partagent les WC avec les enfants avec un protocole de désinfection
- Espace extérieur attenant à la buvette
- Le bureau de la responsable des espaces repas se trouve à l'EVE de Grandson
- La salle d'accueil de l'ER est partagée avec d'autres groupes d'utilisateurs ce qui ne permet pas de l'aménager pour les jeunes
- Les encadrantes doivent faire la vaisselle à la main car pas de lave-vaisselle, pourrait y avoir une remarque du service d'hygiène du canton
- Livraison des repas chauds en liaison chaude par le SEMO Nord

UAPE La Bulle

- Accueille les 1P à 6P des Collèges de Bonvillars, d'Onnens et de Corcelles-sur Concise
- Location à un privé
- Capacité d'accueil : 36 places
- 1 grande salle d'accueil avec les vestiaires pour les enfants, 4 WC pour les enfants et lavabos rigole, 1 petite salle pour des moments plus calme ou lecture
- 1 bureau pour la personne responsable les UAPE La Bulle et Concise
- Une salle de pause et d'entretien pour l'équipe éducative + vestiaires pour adultes et WC pour adultes
- 1 cuisine ouverte sur un espace pour manger ou faire des activités calmes
- L'espace extérieur attenant à la structure mais petit pour les 36 enfants
- Pas de buanderie, l'économat et les produits d'entretien ont un espace défini
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le SEMO Nord

Collège de Bonvillars

- Vu le nombre de classes, le bâtiment ne permet pas d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 2 classes au minimum par volée
- Il ne permet pas à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est pas garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations, mais le site pourrait accueillir de nouvelles constructions.

Collège d'Onnens

- Vu le nombre de classes, le bâtiment ne permet pas d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 2 classes au minimum par volée ;
- Il ne permet pas à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est pas garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions
Cependant, une zone d'utilité publique pourrait être mise à disposition pour une nouvelle construction

Collège de Corcelles-sur-Concise

- Vu le nombre de classes, le bâtiment ne permet pas d'accueillir un cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 2 classes au minimum par volée
- Il ne permet pas à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment ne possède pas l'entier des locaux nécessaires et implique une surveillance des élèves durant les déplacements en transports spéciaux pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'équipements informatiques adaptés permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité n'est pas garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant ne permet pas de transformations et le site d'accueillir de nouvelles constructions

Collège de Concise

- Vu le nombre de classes, le bâtiment permet d'accueillir un cycle 1-8P, mais pas 2 classes au minimum par volée
- Il permet à un élève de parcourir tout son cycle 1-8P sur le même site scolaire
- Le bâtiment possède l'entier des locaux nécessaires et n'implique pas une surveillance des élèves durant les déplacements à pied pour se rendre aux PPLS, à la gym, ainsi qu'à l'accueil parascolaire
- Il n'y a pas d'affichage numérique frontal permettant le déploiement de l'éducation numérique
- L'accessibilité est garantie aux enfants à mobilité réduite
- Le bâtiment existant permet des transformations

UAPE de Concise

- Accueille les 1P à 6P du Collège de Concise
- Capacité d'accueil : 36 places
- Location à la commune
- Accès à la salle de gym à midi et les après-midis
- Espace extérieur proche : cour d'école
- Pas de buanderie
- Livraison des repas chauds en livraison chaude par le SEMO Nord

Synthèse zones « Centre et Est »

Les projections démographiques indiquent un besoin de 13 classes 1-4P et de 14 classes 5-8P, sans compter les locaux annexes. Dans un souci de cohérence, le CoDir propose de retenir 14 classes 1-4P et 14 classes 5-8P, donc un total de 28 classes.

Le CoDir décide de maintenir le collège de Fiez qui accueillera 4 classes et le collège de Concise 8 classes. Des équipements informatiques devront être installés afin de permettre le déploiement de l'éducation numérique.

La création d'un nouveau site scolaire pour les élèves 1-8P situé sur la commune de Champagne permettra d'accueillir 16 classes. La commune de Champagne a été retenue pour l'implantation de ce nouveau site scolaire étant donné qu'elle possède la plus importante part d'élèves, ainsi qu'une zone d'utilité publique. Cette solution permettra d'éviter les transports intercommunes et de garantir aux élèves d'accéder par eux-mêmes aux différentes prestations.

Ce nouveau site scolaire devra permettre une éventuelle extension future de 4 à 6 classes, selon l'évolution démographique et le souhait de centraliser à terme également les classes situées à Fiez.

Cette zone compte 8 AMF
55 enfants en préscolaire – 45 enfants en parascolaire
1 enfant est accueilli en préscolaire collectif et 9 enfants sont accueillis en accueil familial hors RAdEGE.

7. Variante retenue

Au vu des synthèses ci-dessus, une variante d'organisation est élaborée, dont l'objectif est de définir les transformations des bâtiments existants et/ou les lieux d'implantations des futurs bâtiments. La variante se base sur les élèves projetés en 2035. Les besoins scolaires qui découlent de cette dernière seront ensuite précisés dans le chapitre suivant. Il convient de rappeler, comme indiqué au chapitre 5, que le nombre maximum de salles de classe est attendu d'ici 2040-2045. Ainsi, certains bâtiments retenus permettront des extensions, si l'augmentation démographique se concrétise.

Nous retiendrons les hypothèses qui tiennent compte de l'état initial des bâtiments, des travaux de mise à niveau identifiés et de leur potentiel de développement. Les différentes démarches entreprises par le CoDir de l'ASIGE envers les communes ces dernières années, ainsi que leurs engagements réciproques déjà approuvés, sont pris en compte.

L'évolution des besoins pédagogiques doit également être prise en considération dans l'analyse (école à visée inclusive, éducation numérique, etc.), ainsi que la nécessité d'offrir certaines prestations aux élèves à besoins particuliers sur les lieux d'enseignement, du travail collaboratif des enseignant-e-s qui accompagnent les élèves tout au long de leur scolarité, sans oublier les besoins parascolaires permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

**En regard des analyses ci-dessus, les CoDir retiennent la mise en œuvre suivante,
sur la base des projections 2035 :**

Zone Grandson

Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salle de gym	1-4P Cycle 1	5-8P Cycle 2	9-11S Cycle 3	UAPE/Restaurant scolaire
Grandson - Jura	18	5	1	170	175	X	1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P
Grandson Borné Nau	30	11	4	X	X	424	Restaurant scolaire et espace pique-nique existant

Zone Ouest

Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salle de gym	1-4P Cycle 1	5-8P Cycle 2	9-11S Cycle 3	UAPE/Restaurant scolaire
Montagny	16	4	2	138	149	X	1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P
<i>Variante : Montagny + Giez</i>	<i>12 + 4</i>	4	2				1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P

Zone Centre-Est

Collèges et classes	Salles de classes	Salles multiusages ou spéciales	Salle de gym	1-4P Cycle 1	5-8P Cycle 2	9-11S Cycle 3	UAPE/Restaurant scolaire
Concise	8	1	1	252	265	X	1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P
Fiez	4	1	Déplacement à Champagne				1/3 des effectifs scolaires 1-6P
Champagne	16	4	2 - 3				1/3 des effectifs scolaires 1-6P 90% des effectifs scolaires 7-8P

Recommandation stratégique :

Il faut tenir compte que la situation projetée peut évoluer selon le développement démographique des communes membres.

Une mise à jour des chiffres et des planifications de ce dossier doit impérativement être faite à la fin de chaque législature.

Des points devront être traité pour le futur de la gouvernance :

- Un rapprochement opérationnel ou une fusion de l'accueil de jour et de l'organisation scolaire
- Une éventuelle professionnalisation des ressources en vue du volume de travail indispensable à la bonne gestion de ces activités.

Partie II à venir :

En regard des informations données, une deuxième partie intégrera :

- une planification de déploiement
- les projections financières des investissements et des coûts d'exploitation

Adopté par le CoDir de l'ASIGE le : 3.10.2023



Adopté par le CoDir du RAdEGE le : 27/09/2023

